

**COMMUNE DE PREMESQUES****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU C.C.A.S.**

Nombre de membres afférents au C.C.A.S. : 17  
Nombre de membres en exercice : 15  
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 12  
Date de la convocation : 25/03/2024

**Séance du 10 AVRIL 2024**

L'an deux mille-vingt-quatre et le dix du mois de Avril à 18 heures et 30 minutes, le C.C.A.S., régulièrement convoqué, s'est réuni, Salle du Conseil Municipal, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Yvan HUTCHINSON, Président

12 Présents : Y. HUTCHINSON - N. GUISLAIN – C. LEFEBVRE – P. PACCOU - F. BOULANGER – P. CAREY – S. VAN EECKE - C. DELEPLACE – B. BULOT - A. DE BLEECKERE – C. DAVID - A. HOLLANDRE  
0 Absents ayant donné pouvoir :  
3 Absents excusés : D. DUMONT - C. KNOBLOCH -. – V. DEVLEESSCHAUWER

**Secrétaire de séance : B. BULOT****2024 -03 : Vote du Compte Administratif 2023****Rapporteur : Nathalie GUISLAIN****➤ Le Président quitte la séance**

Le Conseil d'Administration doit se prononcer sur l'arrêt des comptes de l'exercice 2023.

L'assemblée délibérante a reçu, afin d'en prendre connaissance, le compte administratif retraçant l'ensemble des inscriptions budgétaires de l'année 2023 ainsi qu'une note synthétique de présentation.

Le conseil d'administration est appelé à délibérer sur ce compte administratif qui s'établit comme suit :

**Budget principal 2023 :**

	DEPENSES REALISEES	RECETTES REALISEES
INVESTISSEMENT	9 036.44	12 107.75
FONCTIONNEMENT	9 151.22	14 960.65

Les résultats de l'exercice 2023 sont donc les suivants :

- En section d'investissement : un excédent de 3 071.31 €
- En section de fonctionnement : excédent de 5 809.43 €
- Soit un total pour les deux sections de 8 880.74 €

Le résultat de clôture de l'exercice précédent était de :

- En section d'investissement : déficit de 10 261.75 €
- En section de fonctionnement : excédent de 27 398.12 €
- Soit un résultat de 17 136.37 € (en fonctionnement)

Le résultat global de clôture de l'exercice 2023 s'obtient par l'addition du report des résultats de l'exercice précédent et du résultat de l'année 2023.

Soit :

- En section d'investissement : un déficit de 7 190.44 €
- En section de fonctionnement : un excédent de 22 945.80 €
- Soit un résultat de 15 755.36 €

Il ressort donc pour la section d'investissement un besoin de financement égal à 7 190.44 € qui doit être couvert par une affectation prioritaire de l'excédent de fonctionnement à l'article 1068 (recettes de la section d'investissement).

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2023.

*La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Nord*

A Prêmesques, le 11 avril 2024,

Affiché le 15 Avril 2024

Transmis au contrôle de légalité le 15 Avril 2024,

**Ainsi délibéré**

**Pour copie conforme,**

Le Président,  
Yvan HUTCHINSON



La Secrétaire de Séance  
Brigitte BULOT